

Département du Nord  
**Commune de Caestre**

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 156/2023

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 - 1, L 2212 - 2, L 2213 - 1 et L 2213 - 2,

Vu le Code de la route et son article R 225,

Vu le Décret n° 86 475 du 14 Mars 1986,

Considérant que la CCFI doit effectuer des travaux de réfection de voirie, Chemin de la Poste et que ces travaux nécessiteront une interdiction de circulation et de stationnement,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir les accidents :

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** A compter du 21 novembre 2023 et pour la durée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits, chemin de la Poste.

**Article 2 :** Ces restrictions seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux réglementaires. La signalisation sera à la charge de la CCFI

**Article 3 :** L'attaché territorial est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la CCFI,
- Monsieur le chef de la Direction de la Voirie Départementale de Dunkerque,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Bailleul,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck,

Fait à CAESTRE, le 20 novembre 2023

**Jean-Luc SCHRICKE**  
Maire de CAESTRE

